

CHARTRE ETHIQUE

La création de l'Agence Prologue est le résultat d'aventures professionnelles précédentes, de rencontres humaines et de valeurs partagées.

La Charte éthique de l'agence est la déclaration des valeurs et principes qui définissent la philosophie de la société et les raisons de son existence.

L'Agence Prologue existe car il est possible de faire autrement. Loin des concepts de fast design, des pratiques de dumping social ou encore du temps de l'urgence perpétuelle, l'Agence Prologue souhaite rendre l'évènementiel plus profitable à l'humain et à l'environnement.

Le respect de la personne, la transparence, l'intégrité, la responsabilité sociétale & environnementale, la lutte contre la corruption constituent des valeurs fondamentales de l'Agence dans la conduite des affaires.

La Charte éthique de l'agence doit servir de boussole à l'équipe interne, aux partenaires et aux clients.

Les principes définis dans cette Charte incitent l'Agence Prologue à conduire les affaires et à accomplir le travail de façon à maintenir et à renforcer la confiance des clients et parties prenantes.

Chaque Collaborateur se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les règles énoncées ci-après qui s'inscrivent dans le cadre d'une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail ou de son mandat social et de veiller à ce que celles-ci soient également appliquées par le reste de l'équipe.

Les Collaborateurs ne respectant pas les lois ou réglementations applicables, ou les principes de cette Charte, s'exposent à des mesures disciplinaires conformément aux dispositions légales.

1- CONFORMITE A LA LEGISLATION

L'Agence Prologue s'engage à respecter les lois et réglementations dans chaque pays où il exerce son activité.

Le respect de la Loi constitue une valeur incontournable. Il est de la responsabilité de tous les Collaborateurs de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables.

Tous les Collaborateurs sont tenus de s'informer des dispositions en vigueur dans l'Entreprise concernant leur domaine de responsabilité, de les observer et de consulter, en cas de doute et de besoin, les services compétents pour obtenir des informations complémentaires et des conseils.

2- RESPECT & SECURITE DES PERSONNES

La gestion des ressources humaines, l'animation de l'équipe, ainsi que les relations entre les Collaborateurs, sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité.

L'Agence entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. Il s'interdit notamment toute discrimination.

Toute pression, poursuite ou harcèlement à caractère moral ou sexuel est interdit(e).

Chaque Collaborateur a droit au respect de sa vie privée notamment au travers de la réglementation relative aux données informatiques.

Assurer et renforcer la sécurité des Collaborateurs dans l'exercice de leurs activités est une préoccupation permanente.

L'agence garantit des conditions de travail adéquates à ses collaborateurs et partenaires, y compris en matière de santé et de sécurité, lesquels ont le devoir d'y contribuer par le respect des règles des événements en la matière.

L'agence garantit à ses Collaborateurs et à ses parties prenantes un environnement de travail qui exclut toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants. Toute forme de harcèlement est prohibée et sanctionnée conformément aux législations nationales en vigueur.

Chaque Collaborateur doit donc respecter la sécurité, les droits et les opinions de ses collègues ainsi que leurs particularités culturelles ou spécifiques.

Prologue n'a recours à aucune forme de travail forcé. En conformité avec les conventions internationales, l'agence interdit le travail des enfants.

Prologue propose à ses Collaborateurs des opportunités de formation qui sont spécialement adaptées à leur domaine d'activités et à leurs exigences.

3- HONNETETE & RESPONSABILITE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'Agence Prologue entretient avec toutes ses parties prenantes et, en particulier, avec ses clients et ses partenaires, des relations placées sous le signe de l'honnêteté et de l'équité, en accord avec ses principes éthiques listés en préambule.

En conséquence, l'agence s'oblige à honorer ses engagements contractuels et à respecter tant la lettre que l'esprit de ses accords commerciaux.

Les Collaborateurs doivent veiller à agir avec professionnalisme, intégrité et équité afin d'encourager les clients à faire appel aux services de l'agence.

L'action commerciale, en France comme à l'international, s'exerce dans le respect de la réglementation locale, que tout Collaborateur s'applique à connaître.

L'agence Prologue s'emploie à sélectionner ses partenaires sur la base de critères de qualité, de performance sociale & environnementale et de coût. Autrement dit une sélection en accord avec sa politique d'achat responsable.

L'agence attend de ses parties prenantes un engagement équivalent en termes de respect et de sécurité des personnes, de loyauté des pratiques commerciales, de protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle, de lutte contre la corruption et plus largement, d'éthique des affaires.

4- RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Conscient de l'impact de l'activité événementielle sur l'environnement, l'Agence Prologue s'est engagée dans la voie de la certification ISO 20121 afin de rendre plus vertueux ses événements et d'affirmer plus fortement ses engagements.

En conséquence, l'agence demande à ses partenaires de respecter et de participer activement aux principes d'écoconception édictées dans son plan d'action ISO 20121.

Chaque Collaborateur de l'agence devient ambassadeur de cet engagement, en sensibilisant l'ensemble de nos parties prenantes aux engagements de l'agence matière de responsabilité environnementale.

5- SANCTIONS

Les différents principes de cette Charte éthique sont contraignants dans la mesure où leur non-respect est passible de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail, conformément à la législation locale et aux conventions collectives applicables, indépendamment d'éventuelles poursuites civiles et pénales qui pourraient être engagées au regard des infractions constatées.

6- ENTREE EN VIGUEUR ET MODIFICATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE

La présente Charte éthique est susceptible d'être modifiée.

La Charte éthique entre en vigueur le 13 novembre 2023.

Fait à Saint-Mandé,

Le 12 octobre 2023

AGENCE PROLOGUE
5/7 avenue du Général de Gaulle
94160 SAINT-MANDÉ
TÉL : 01 41 60 47 56
N° SIRET: FR15 83021710 - APE 7021Z